Code action: E2.2

Nom action : Organiser une formation à l'éco conduite à destination des chauffeurs de BOM et des agents

Contexte action : Les déplacements des agents, qu'il s'agisse de leurs déplacements domicile-travail ou bien de leurs déplacements professionnels, sont responsables d'environ 13% des émissions de GES de la collectivité.

La formation des agents à l'éco-conduite permettrait une économie de carburant allant de 15 à 25 % en moyenne selon les véhicules et le style de conduite. Cette formation est particulièrement importante pour certains agents qui utilisent un véhicule pour l'exercice de leur fonction : par exemple les chauffeurs de bennes à ordures ménagères (BOM) ou les agents des relais assistante maternelle qui sillonnent le territoire.

Cette action bénéficierait non seulement à la collectivité mais également aux agents, dans le cadre de leurs déplacements personnels.

De plus, il pourrait être opportun d'ouvrir la formation aux agents des communes pour bénéficier d'économies d'échelles et pour multiplier l'impact sur le territoire.